

ECONOMIE



	au 18/1/13	depuis 1/1/13	depuis 1 an	depuis 3 ans	depuis 5 ans
CAC 40 (France)	3 741,58	+2,76%	+14,60%	-5,93%	-26,53%
Euro Stoxx 50 (Zone euro)	2 709,59	+2,79%	+13,34%	-8,39%	-32,18%
S&P 500 (USA)	1 485,98	+4,19%	+13,60%	+30,80%	+12,13%
Pétrole WTI (en USD)	95,59	+4,04%	-5,67%	+22,16%	+5,54%
Or (once en USD)	1 688,10	+1,00%	+1,67%	+48,99%	+91,20%
EUR (en USD)	1,3321	+1,06%	+3,56%	-7,40%	-8,90%
OAT 10 ans	2,16%	+19bp	-86bp	-137bp	-191bp

Bonne année 2013 ! La fin du monde n'a pas eu lieu, mais est-ce que le pire est bien derrière nous ?

L'euro est toujours notre monnaie unique et la zone euro n'a pas explosé alors qu'elle était au bord de la rupture il y a un an. Le risque systémique semble s'éloigner mais l'Europe est bien en crise et en récession. Les problèmes sont encore nombreux : remboursement de la dette grecque, incertitude sur une demande d'aide de l'Espagne, élections en Italie, et immobilisme français quant à la réduction des dépenses publiques, avec un gouvernement qui a préféré assommer le contribuable en multipliant les lois de finances en fin d'année. La France sera probablement la préoccupation majeure au sein de la zone euro en 2013...

Malgré ces incertitudes, les marchés ont globalement progressé sur l'année 2012, effaçant un début d'année chaotique. Les interventions des banques centrales ont été efficaces et ont redonné confiance aux investisseurs. Les actions conservent un potentiel de hausse à moyen terme compte tenu de la valorisation attractive des entreprises et de leurs bons fondamentaux. Toutefois, il convient de rester sur ses gardes.

Les Etats-Unis bénéficient d'une croissance plus dynamique avec la reprise de l'immobilier et de la consommation. Pour autant, les inquiétudes demeurent sur la dette US et la « falaise fiscale », bien qu'Obama ait trouvé un accord en toute fin d'année, ne faisant que repousser l'échéance.

Enfin, au niveau mondial, la croissance reste moyenne, +3,3% en 2012, en baisse malgré un renforcement de la croissance chinoise. La croissance attendue en 2013 devrait rester moyenne selon les diverses prévisions, mais le pire a, semble-t-il, été évité.

PLACEMENT

Quelles solutions pour faire fructifier son épargne financière ?

Sans risque, l'épargne perd de sa valeur. A ce jour, faire valoriser son épargne en toute sécurité ne rapporte guère plus que l'inflation (variation des prix) et le rendement peut même être négatif compte tenu de la fiscalité.

Livrets A et Dév. Durable : 1,75% net à partir du 1^{er} février, tel qu'annoncé par le ministre de l'Economie et des Finances.

Epargne logement : 2,5% pour le PEL et 1,5% pour le CEL, auxquels il faut retirer les prélèvements sociaux de 15,5%. L'Etat peut verser une prime de 0,75% sous contrainte de durée et de prêt immobilier.

Autres livrets et dépôt à terme : souvent peu attractif, fiscalisés, et contraignant en terme de durée (exemple : 4,5% brut sur 3 mois).

Assurance-vie et support garanti en euros : autour de 3% en 2012 pour la plupart, en baisse depuis de nombreuses années et soumis aux prélèvements sociaux. Certains assureurs ont réussi à offrir plus de 4% en 2012 !

SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier) : supérieur à 5% pour les meilleures, brut de fiscalité et peu liquide.

OPCVM (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) : ce sont des portefeuilles de valeurs mobilières (actions, obligations...) gérés par un professionnel et classés par catégorie en fonction des actifs détenus et des risques pris. Les rendements ont été largement supérieurs en 2012 (+15% pour les actions françaises).

Les marchés financiers retrouvent de l'attrait suite à des performances 2012 remarquables mais cela reste difficile de savoir à l'avance quels marchés ou quelles actions vont monter...

Mode d'emploi pour un placement efficace

- Avant d'investir sur les marchés financiers et de construire un portefeuille d'OPCVM, il faut avant tout organiser ses placements financiers selon sa situation patrimoniale et ses objectifs.
- Ensuite, en fonction de son profil d'investisseur, de sa tolérance au risque et de son horizon d'investissement, il est défini un profil de gestion (prudent, équilibré ou dynamique) auquel correspond une allocation d'actifs, c'est-à-dire une répartition adéquate entre les actifs sans risque et les actifs risqués (actions, obligations...).
- Enfin, dans l'univers extrêmement large et varié d'OPCVM, il faut sélectionner judicieusement un certain nombre d'OPCVM de qualité, en fonction de l'analyse faite des marchés financiers et de l'environnement économique, pour construire un portefeuille adéquate et diversifié, avec un risque mesuré.

HERITIER Gestion Privée vous conseille dans la gestion et le suivi de vos placements financiers pour améliorer la rentabilité de vos portefeuilles d'investissement au regard de votre situation, de votre profil et de vos objectifs.

CONTACT

HERITIER GESTION PRIVEE – Conseil en Gestion de Patrimoine

LYON - PARIS - COTE D'AZUR

Tél. : 06.79.67.69.34 | Mail : heritiergp@gmail.com

FISCALITE

Les principales dispositions des lois de finances adoptées en fin d'année 2012

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2013 (17/12/12), la Loi de Finances rectificative pour 2012 (29/12/12) et la Loi de Finances pour 2013 (29/12/12) alourdissent considérablement la fiscalité française, au point que le Conseil Constitutionnel a censuré certaines mesures jugées confiscatoires ou inéquitables.

Impôt sur le Revenu (à partir des revenus de 2012)

- **Gel du barème progressif (hors exceptions) et création d'une tranche marginale supplémentaire au taux de 45% à partir de 150.000€ par part**
- Abaissement de l'avantage lié au plafonnement du quotient familial à 2.000€ par demi-part additionnelle
- Abaissement du plafond de la déduction forfaitaire de 10% pour frais professionnels à 12.000€
- Plafonnement du barème des frais kilométriques à 7 CV fiscaux
- **Suppression de l'option au prélèvement forfaitaire libératoire et imposition des dividendes et produits de placement à taux fixe au barème progressif** (maintien de l'option au PFL à 24% si les intérêts sont inférieurs à 2.000€ par an et par foyer fiscal)
- Suppression de l'abattement fixe de 1.525€ ou 3.050€ sur dividendes (l'abattement de 40% est maintenu)
- Imposition du gain de levées d'options et du gain d'acquisitions d'actions gratuites, au barème progressif de l'impôt sur le revenu + 8% de prélèvements sociaux

Plus-values mobilières

- **Augmentation de la taxation des plus-values de cessions réalisées en 2012 de 19% à 24%** (sauf pour les entrepreneurs sous certaines conditions)
- **Imposition des plus-values de cessions réalisées à partir de 2013 au barème progressif** de l'impôt sur le revenu (hors exceptions) après un abattement sur les gains nets pour durée de détention (-20% entre 2 et 4 ans de détention, -30% entre 4 et 6 ans, -40% au-delà de 6 ans)
- Prorogation de l'exonération pour le départ en retraite des chefs d'entreprise jusqu'au 31 décembre 2017

ISF

- **Rétablissement d'un barème progressif** proche de celui de 2011 et maintien du déclenchement de l'assujettissement à partir de 1.300.000€ de patrimoine net
- Suppression de la réduction pour charge de famille et réintroduction d'un plafonnement de 75%

Prélèvements sociaux et cotisations sociales

- Abaissement du taux de CSG déductible à 5,1%
- Assujettissement des pensions de retraite, préretraite et d'invalidité soumis à la CSG de 6,6%, à la **Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie au taux de 0,3%**
- Assujettissement des dividendes versés par les TNS (société à l'impôt sur les sociétés) aux cotisations sociales pour la fraction qui dépasse 10% du capital social
- Elargissement de l'assiette de la taxe sur les salaires, à la participation, à l'intéressement et à la prévoyance, et création d'une nouvelle tranche à 20% pour la fraction de rémunération supérieure à 150.000€
- Suppression du forfait pour les particuliers employeurs qui devront payer les cotisations sociales des employés à domicile sur l'intégralité du salaire versé

Défiscalisation à l'impôt sur le revenu et plafonnement global (pour les investissements à partir de 2013)

- **Abaissement du plafond des niches fiscales à 10.000€**
- Plafonnement à 18.000€ des investissements Girardin et SOFICA
- Exclusion du plafonnement de la réduction Malraux
- Prorogation de la réduction pour souscription au capital de TPE jusqu'au 31 décembre 2016 et soumission au plafond de 10.000€ (l'excédant est reportable pendant 5 ans)
- Prorogation de la réduction d'impôt Censi-Bouvard de 11% pour les locations meublées dans certaines résidences de tourisme jusqu'au 31 décembre 2016
- Fin du dispositif Scellier au 31 mars 2013
- **Création du nouveau régime de défiscalisation immobilier Duflot, proche du « Scellier intermédiaire », offrant une réduction d'impôt de 18% sur 9 ans.**

HERITIER Gestion Privée vous conseille dans la mise en œuvre d'une stratégie d'optimisation fiscale sur-mesure et adaptée à votre situation et à vos objectifs.

CALENDRIER FISCAL

- **31 janvier : Prélèvements sociaux.** Date limite de paiement des prélèvements sociaux mis en recouvrement le 31 décembre 2012. La "date de mise en recouvrement" est précisée en première page de l'avis d'impôt. *Paiement par Internet jusqu'au 5 février.*

Source impots.gouv.fr

HERITIER GESTION PRIVÉE est à l'écoute de vos préoccupations et de vos besoins pour vous accompagner dans la gestion de votre patrimoine :

- Développer son patrimoine financier et immobilier
- Optimiser sa fiscalité
- Préparer sa retraite
- Protéger ses proches
- Transmettre son patrimoine privé et professionnel



HERITIER GESTION PRIVÉE
Conseil en Gestion de Patrimoine
Tél. : 06.79.67.69.34
Mail : heritiergp@gmail.com